

BTS

Etude et Réalisation d'Agencement (ERA)



En ingénierie du second œuvre bâtiment, l'agenceur est l'interface entre la création et la réalisation. L'agenceur étudie et réalise des agencements à construire ou à rénover. Il doit savoir chiffrer l'affaire et établir les plans qui permettront la fabrication et la mise en œuvre d'un agencement (du relevé de mesures, aux plans d'exécution en passant par le planning et la coordination du chantier).

Il traduit techniquement le concept architectural défini par un designer ou un architecte. Ses activités s'étendent de l'étude technique jusqu'à la réception des ouvrages.

Il intervient sur des projets tous corps d'état et multi-matériaux :

- à haute valeur ajoutée, technique et économique
- à organisation complexe (délais contraints, site occupé...)
- à l'international.

Modalités d'inscription

- ⊙ Etre titulaire d'un Bac STI (AC en priorité), Bac pro AEA, autres bacs en rapport avec les métiers du bâtiment avec un bon niveau scolaire.
- ⊙ Notre section est de 15 étudiants

La formation

	TS1	TS2	EXAMEN		Coef
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Épreuve		
Culture générale et expression	3h	3h	E1	Ponctuelle écrite	3
Anglais	2h	2h	E2	CCF2 situations	3
Mathématiques	2h	2h	E31	CCF2 situations	2
Sciences physiques - Chimie	2h	2h	E32	CCF3 situations	2
Enseignements de spécialité :	21h	21h	E4 : Traduction technique du projet archi. CCF 2 situations		4
Culture design et architecture	3h	3h	E5 : Conception d'agencement Ponctuelle pratique et orale		6
Etude de projet (dont 1h méca-rdm + 2h CAO)	15h	15h	E6 : Réalisation d'agencement		3
Préparation et suivi de mise en œuvre de la réalisation	3h	3h	E61 : Orga.+prépa. Ponctuelle écrite		2
Accompagnement personnalisé	2h	2h	E62 : Suivi de réalisation Ponctuelle orale		
Évaluation hebdomadaire en devoirs surveillés	3h	3h			
Total	35h	35h			

Types d'entreprises

TPE, PME comme :

- les cabinets d'architecture et cabinets de design ;
- les entreprises d'agencement ;
- les entreprises de menuiseries d'agencement.

Il exerce également son activité au sein de services travaux intégrés aux grandes entreprises et aux administrations.

Secteurs d'activités

- Agencement commercial (commerces, hôtels, restaurants, brasseries ...) y compris les devantures ;
- Agencement de locaux professionnels (sièges sociaux d'entreprises, administrations, locaux pour professions libérales...)
- Agencement d'habitat individuel et collectif (cuisines, salles de bains, pièces à vivre...)
- Agencement spécifique (cabine de bateau, salle technique en milieu hospitalier, studio d'enregistrement...)

Débouchés professionnels

Selon la taille de l'entreprise, le titulaire du brevet de technicien supérieur E.R.A. exerce tout ou partie de ses activités en bureau d'études, sur chantier, en relation avec l'atelier, avec un niveau de spécialisation et d'autonomie variable suivant les tâches à effectuer.

Il peut exercer des activités concernant :

- la participation à la réponse d'appels d'offres
- l'étude technique du projet d'agencement
- la préparation des données pour les fabrications et les mises en œuvre sur chantier
- le contrôle de la mise en œuvre du projet d'agencement
- la préparation et la conduite de chantier
- la clôture de l'affaire

Cette spécialité est technique, l'enseignement artistique n'est qu'un petit complément qui permet au futur agenceur de mieux appréhender le concept architectural. **Les études en BTS ERA se passent bien si votre formation initiale est déjà en rapport avec les spécialités du bâtiment.**

Dans le cas contraire, un bon dossier est nécessaire afin de vous permettre de vous concentrer au moins pendant le premier semestre sur le rattrapage en technologie du bâtiment. Cela s'impose en plus du stage en entreprise de découverte pendant 2 semaines que vous devrez suivre en tant que « débutant en agencement et bâtiment second œuvre ».



75 Boulevard Jean XXIII - 69008 Lyon - Tél. 04 72 78 55 55 - Fax : 04 78 00 40 80 - bts@lamache.org

Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Auvergne - Rhône-Alpes

Scannez et Découvrez !

